

**Procès-verbal**  
**De la séance du conseil**  
**d'administration**  
**Du 20 juin 2017**

<b>CHAPITRE I : Conseil d'Administration</b>	Réservé à l'administration destinataire
<p>Etaient présents :</p> <p>Messieurs FAURE, LÉNA, SEPTSAULT, BONNET, SOULAC, DELACOUX, COUSSEINS</p> <p>Mmes DENQUIN, LE BORGNE, GARIN, MER, MIGAULT, RAMOND, GRESSUS, VAILLOT, BUSE, BRACO, GAUVREAU, GELIS, LEFEVRE</p> <p>Excusés : Messieurs ROLLAND, FRANCOU, LEROY, MARIE</p> <p>Monsieur FAURE, Principal, ouvre la séance à 18h00 - Quorum atteint : 20 personnes sont présentes.</p> <p>Mme VAILLOT représentante des parents d'élèves, est déclarée secrétaire de séance.</p> <p><b>Approbation du compte rendu précédent</b></p> <p>Le compte rendu du précédent CA du 23 mars 2017 est présenté à l'approbation du CA.</p> <p><b>Votants 20 Pour 20 contre 0 abstentions 0</b></p>	

**COLLEGE Michel CHASLES**  
**B.P.60061**  
**28232 EPERNON Cedex**

**N° de séance : 6**

**Procès-verbal**  
**De la séance du conseil**  
**d'administration**  
**Du 20 juin 2017**

<b>CHAPITRE II : Gestion financière</b>	Réservé à l'administration destinataire
<p><b><u>1 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES pour information</u></b></p> <p>Mme DENQUIN présente pour information la décision d'ordonnateur numéro 1 du 31 mai 2017</p> <p>Mme DENQUIN présente la décision budgétaire modificative numéro 2 de prélèvement sur les réserves pour un montant de 18450 €.</p> <p><b>Vote POUR à l'unanimité</b></p> <p><b><u>2 VOYAGES</u></b></p> <p>Mme DENQUIN présente le budget définitif du voyage en Allemagne qui a eu lieu en mars 2017. Il convient de rembourser la somme de 19.16 e à chaque participant.</p> <p><b>Vote POUR à l'unanimité</b></p> <p>Mme DENQUIN présente le budget définitif du voyage à Cardiff qui a eu lieu en mars 2017. Le budget réalisé est égal à la prévision.</p> <p><b>Vote POUR à l'unanimité</b></p> <p>Mme DENQUIN présente le budget définitif du voyage en Pologne qui a eu lieu en mars 2017. Le budget réalisé est égal à la prévision.</p> <p><b>Vote POUR à l'unanimité</b></p> <p>Mme DENQUIN présente le budget définitif du voyage dans le Nord qui a eu lieu en mai 2017.</p> <p><b>Vote POUR à l'unanimité</b></p> <p>Le budget définitif du voyage en Espagne voyage sera présenté en septembre.</p> <p><b><u>3 CONVENTIONS ET CONTRATS</u></b></p> <p>Convention avec un auteur, M. RAMOLLET, pour animer un projet de d'écriture avec groupe de 12 élèves sur l'année (1400€).</p> <p><b>Vote POUR à l'unanimité</b></p>	

Contrat avec la société BODET pour l'entretien de l'horloge « mère » et la distribution des sonneries du collège.

**Vote POUR à l'unanimité**

Convention avec l'entreprise CCTB dans le cadre des travaux de restructuration pour une facturation des consommations d'électricité et d'eau.

**Vote POUR à l'unanimité**

Mr FAURE demande l'autorisation au Conseil de signer la convention que la Croix Rouge nous fera parvenir courant septembre pour l'organisation du Cross du collège

**Vote POUR à l'unanimité**

Mr FAURE informe le Conseil qu'il a autorisé la manifestation « Ruelles et Remparts » organisée par la section athlétisme de l'Amicale d'Epernon (traversée du collège)

#### **4 DOTATION GLOBALISEE**

Mme la gestionnaire propose la répartition de la subvention de 1308.15 € comme suit : 479.45 € pour les carnets de correspondance et 828.70 € pour les droits de reprographie

**Vote POUR à l'unanimité**

Mme la gestionnaire propose la répartition de la subvention de 466 € comme suit : la totalité pour les carnets de correspondance

**Vote POUR à l'unanimité**

#### **5 PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Chaque année il faut voter les dates de prélèvement pour les différentes échéances du prélèvement automatique concernant la cantine.

Dates de prélèvement en début de mois

**Vote POUR à l'unanimité**

#### **6 FONDS SOCIAUX**

Mme la gestionnaire propose la répartition de la subvention de 2187.97 € comme suit : fonds social cantine 1637.97 € et fonds social collégien 550 €.

**Vote POUR à l'unanimité**

## **7 LOGEMENTS DE FONCTIONS**

Madame la gestionnaire propose la répartition suivante pour les logements de fonction :

1 logement à Mr AVELINE, ATTE, par nécessité absolue de service

1 logement à Mr LENA, Principal adjoint, par nécessité absolue de service

1 logement reste vacant et peut faire l'objet d'une convention pour nécessité absolue de service ou d'occupation précaire.

**Vote POUR à l'unanimité**

COLLEGE Michel CHASLES  
B.P.60061  
28232 EPERNON cedex

Procès-verbal  
De la séance du conseil  
d'administration  
Du 20 juin 2017

**CHAPITRE III- BILAN 2016/2017.**

**-Règlement intérieur.**

Modifications pour année 2017/2018.

Ajouter

(p3) B4 sécurité : pour des raisons d'hygiène, l'introduction de nourriture est interdite à l'exception de la période d'examen.

(p6) A : mesures disciplinaires **la consigne** : la présence de l'élève est obligatoire dans le bureau du CPE ou de la VS de 8h30 à 17h00.

(p8) B : vie scolaire. dans tous les cas, une absence même prévue, l'élève doit présenter dans les 48 heures de son retour au collège, un billet d'absence (rose). La souche complétée par la vie scolaire sera présentée aux professeurs.

(p9)E sorties : les élèves demi-pensionnaires doivent impérativement déjeuner au self même si ils n'ont pas cours l'après-midi en raison de modification d'emploi du temps. S'ils mangent au service de 11h30, la sortie est prévue à 13h00, et 14h00 pour le service de 12h30.

**Vote POUR à l'unanimité**

**-Devenir des élèves à la fin de l'année.**

Orientation post 3è 2016 2017

	2GT	2PRO	CAP
2016	82%	15%	3%
2017	73,5%	17,5%	9%

Ratio filles/garçons 2017

	2GT	2PRO
Filles	49	4
Garçons	33	16

Rentrée 2017/2018

Effectifs (prévisions)

6é	137	5 classes	
5é	140	5 classes	
4è	144	6 classes	
3è	132	5 classes	

**.-Retards et absences des élèves.**

Baisse régulière des retards et absences des élèves sur 3 ans suite à une action régulière de la vie scolaire.

**-Conseils de discipline**

Aucun conseil de discipline cette année

**-Présence des enseignants devant élèves.**

Analyse du tableau des heures « perdues » des enseignants année 2016/2017.

Recul des journées d'absence des enseignants pour motifs personnels ou administratifs avec un taux de 6,8%, taux faible .En recul par rapport à l'année dernière.

Il n y a eu aucune absence longue durée (supérieure à 15 jours)

L'analyse du tableau présenté a suscité une controverse. M. SOULAC fait remarquer que cette analyse détaillée n'avait pas sa place au CA.

**Perspectives :**

Pistes de réflexions après l'arrêté du 19 juin 2017 de M. BLANQUER, Ministre de l'éducation nationale

Maintien de la classe bi langue qui n'avait jamais été abandonnée au Collège.

Maintien du Latin qui n'avait jamais été abandonné au Collège. L'augmentation horaire sera débattue en 2017/02018 pour la rentrée 2018.

Classes européennes. Elles ne seront pas rétablies au Collège pour la rentrée 2017/2018.

EPI et AP les nouvelles modalités feront l'objet d'une réflexion pour des aménagements éventuels.

Aide aux devoirs. L'aide aux devoirs est actuellement externalisée et prise en charge par l'Abri Ado d'Epéron (40 élèves concernés).

Le retour d'une aide aux devoirs au sein de l'établissement sera abordé au cours de l'année 2017/2018.

M. FAURE souligne la difficulté à organiser cette aide au sein de l'établissement (peu de volontaires qualifiés pour animer ces heures, faible motivation des élèves).

**Nouveautés :**

En 2017/2018, les bilans seront semestriels et non plus trimestriels et l'évaluation des élèves pour chaque discipline se fera sur un positionnement sur 4 niveaux (insuffisant, fragile, satisfaisant et très satisfaisant) en complément de l'évaluation du socle cycle 3 et cycle 4.

M. SOULAC fait part de sa surprise à ne pas voir cette décision mise au vote au CA comme il en avait été envisagé au conseil pédagogique.

M Bonnet souligne que ces deux nouveautés poseront problèmes aux enfants et parents. Ce sera une perte de repères pour les parents qui ne pourront plus positionner leur enfant.

Ce à quoi M. Faure répond que c'est exactement l'objectif de la réforme, qui cherche à considérer l'élève dans son intégralité et non plus par rapport aux autres. M. Bonnet regrette que cette décision soit une décision unilatérale de la part de la direction du Collège.

M. FAURE a pris finalement la décision de ne pas faire passer au vote cette réforme au CA car elle est dans la continuité de la mise en forme de la réforme du Collège entreprise depuis deux ans.

**Travaux :**

Les travaux de rénovation du Collège ont commencé depuis deux semaines. Préparatifs et installation des bases de travail.

Ils commenceront le 17 juillet par le désamiantage du bâtiment B quand élèves et personnels seront absents. Ils devraient se terminer en Mars 2018 et les temps de congés scolaires seront privilégiés pour réduire les inconvénients pour la scolarité des élèves.

COLLEGE Michel CHASLES  
B.P.60061  
28232 EPERNON cedex

Procès-verbal  
De la séance du conseil  
d'administration  
Du 20 juin 2017

CHAPITRE IV - QUESTIONS DIVERSES	Réservé à l'administration destinataire
<p><b><u>IV QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENT D'ELEVES</u></b></p> <p><b><u>FCPE :</u></b> <i>Restauration scolaire ; amélioration pour certains et dégradations pour d'autres...nous remontons les informations reçues.</i> Représentant des parents fait remarquer qu'il y avait un cheveu dans un plat. Il est rappelé que les personnels de cuisine portent une charlotte pour éviter ce genre d'incident. <i>Panneau au bout de la rue Chasles : encore mal dirigé, ce qui génère un danger potentiel.</i> Le panneau a été repositionné depuis...</p> <p><b><u>PEEP.</u></b> <i>Planning des travaux :</i> La question a été abordée en cours de séance. <i>Fournitures scolaires : remerciements pour la distribution des bons de commande lors de la réunion Parents/professeurs.</i> M. Bonnet donne les résultats de l'opération « fournitures scolaires ». Environ 140 élèves sur 550 bénéficient de ce service proposé par la PEEP val Drouette et pour information les commandes moyennes sont de 83€ en 6è, 74€ en 5è, 72€ en 4è et 71€ en 3è. Ces montants prennent en compte la remise de 25% par rapport aux prix publics grâce à l'achat mutualisé.</p> <p><i>Assistance sociale :</i> Il n'y aura pas d'assistance sociale au Collège en 207/2018.</p> <p><i>Agenda 21.</i> M. SEPTSAULT fera parvenir le compte-rendu de l'agenda 21.</p> <p><i>Remerciements pour les voyages scolaires et échanges organisés</i></p> <p><i>Bilan du projet d'établissement 2017/2017.</i></p> <p>Des éléments de réponse ont été donnés en début de séance.</p> <p><i>Projet du « bien vivre ensemble » du Conseil général.</i></p> <p>M. BONNET fait part de son étonnement sur une levée de fonds qui a eu lieu auprès des parents d'élèves pour subventionner ce projet qui est pris en charge par le conseil départemental. Mme BRACO lui répond que ce projet est en effet pris en charge par le conseil départemental dans le cadre du programme de lutte contre le harcèlement et</p>	



qu'un budget a été conduit pour continuer cette action avec le collège d'Epernon.  
M. FAURE fait savoir qu' il n'y aura plus de demande de levée de fonds en passant par les élèves mais que les associations de parents d'élèves sont libres de s'engager pour soutenir ce projet.

*Calendrier prévisionnel 2017/2018.*

Il sera bientôt finalisé et envoyé aux membres du CA.

*Cérémonie républicaine de remise du diplôme du DNB.*

M. BELAYACHI, nouveau principal, prendra la décision à la rentrée.

*Classes européennes*

Question abordée en début de séance. M. BELAYACHI abordera cette question pour la rentrée 2018/2019.

*Aide aux devoirs*

Question abordée en début de séance.

M. BELAYACHI définira la politique de l'établissement sur ce sujet.

:

**COLLEGE Michel CHASLES**  
**B.P.60061**  
**28232 EPERNON cedex**

**N° de séance : 6**

**Procès-verbal**  
**De la séance du conseil**  
**d'administration**  
**Du 20 juin 2017**

**Date : 20 juin 2017**  
**Heure de début : 18h00**  
**Heure de fin : 20h30**

**Présidence : Monsieur Jean-Pierre FAURE**

**Secrétariat : Madame VAILLOT**

**Membres excusés : 4**

**Membres absents : 0**

**Nombre de membres présents : 20**

**Quorum : 13**

### **Ordre du jour**

<b>N° et nature des chapitres traités</b>	<b>Nombre de feuillets</b>	<b>Réservé à l'administration destinataire</b>
I – Conseil d'administration	1	
II – Gestion financière	3	
III – Bilan 2016/2017.	3	
IV - Questions diverses	1	
	9	
(Ne pas mettre sur la même feuille un recto concernant un chapitre et le verso concernant un autre chapitre)		
<b>Total des feuillets</b>		

Le Président,

Le Secrétaire,

---

Transmis à :

Date : le 03 juillet 2017

Le Chef d'établissement

Jean-Pierre FAURE